

*SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JANVIER 2016*

L'an deux mil seize, le cinq janvier, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de LA FRETTE, sous la présidence de Monique CHEVALLIER Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 22 décembre 2015

Présents : Monique CHEVALLIER, Josette BERNAUDON, Antoine DE CONCINI, Denis FAYOLLE, Chantal ARNAUD, Mireille AUDOUARD, Noël CARRIQUIRY, Catherine DECHENAUD, Florence GLEBIOSKA, Michel MARMONIER, Denis PAILLET, Benjamin TOSI.

Absents excusés : Bernard ESPITALLIER, Dorian SILLANS, Roland LEVET-TRAFIT

Secrétaire de séance : Josette BERNAUDON

DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Madame Le Maire rappelle que le conseil municipal a confié au Bureau d'Etudes Techniques Alp'Etudes une mission d'études pour réaliser sur la commune de LA FRETTE, des aménagements en terme de sécurité, fonctionnalité, liaisons mode doux.

En effet, le cœur du village se situe au centre d'un axe routier important où convergent trois routes départementales très circulées dont la RD 1085 (ex RN85) fréquentée en plus par les convois exceptionnels.

En raison du développement de la commune, la sécurité des usagers n'est de ce fait pas assurée.

Madame le Maire communique le résultat de ces études à l'assemblée et demande à celle-ci de se prononcer sur ce dossier.

- *Après avoir étudié les propositions de travaux d'aménagement visant à apaiser la circulation sur les différents axes afin de sécuriser les déplacements piétons et cyclistes au quotidien,*
- *Après avoir pris connaissance du chiffrage estimatif de travaux de chaque tronçon concerné et pour les quels le montant total s'élève à **599 650 € hors taxe,***

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

ADOpte l'opération et arrête les modalités de financement telles que décrites dans le plan prévisionnel de financement,

.../...

.../...

CHARGE Madame Le Maire de demander à Monsieur le Préfet de l'Isère une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – DETR 2016 – afin d'aider au financement de ces travaux,

DONNE tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer tous les documents nécessaires à ces travaux et à leur financement.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Madame Le Maire rappelle que le conseil municipal a confié au Bureau d'Etudes Techniques Alp'Etudes une mission d'études pour réaliser sur la commune de LA FRETTE, des aménagements en terme de sécurité, fonctionnalité, liaisons mode doux.

En effet, le cœur du village se situe au centre d'un axe routier important où convergent trois routes départementales très circulées dont la RD 1085 (ex RN85) fréquentée en plus par les convois exceptionnels.

En raison du développement de la commune, la sécurité des usagers n'est de ce fait pas assurée.

Madame le Maire communique le résultat de ces études à l'assemblée et demande à celle-ci de se prononcer sur ce dossier.

- *Après avoir étudié les propositions de la première tranche de travaux d'aménagement visant à apaiser la circulation sur les différents axes afin de sécuriser les déplacements piétons et cyclistes au quotidien,*
- *Après avoir pris connaissance du chiffrage estimatif de travaux de chaque tronçon concerné et pour les quels le montant total s'élève à :*
154 186 € pour les travaux à réaliser en 2016 et relatifs à la sécurité des entrées du village,

.../...

.../...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

ADOPTE l'opération et arrête les modalités de financement telles que décrites dans le plan prévisionnel de financement de la première tranche de travaux de sécurité routière,

CHARGE Madame Le Maire de demander à Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention pour aider au financement de la première tranche de travaux qui se déroulera au cours de l'année 2016 et s'élèvera à 154 086 €,

DONNE tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer tous les documents nécessaires à ces travaux et à leur financement.

N° 3/2016

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Madame Le Maire rappelle que le conseil municipal a confié au Bureau d'Etudes Techniques Alp'Etudes une mission d'études pour réaliser sur la commune de LA FRETTE, des aménagements en terme de sécurité, fonctionnalité, liaisons mode doux.

En effet, le cœur du village se situe au centre d'un axe routier important où convergent trois routes départementales très circulées dont la RD 1085 (ex RN85) fréquentée en plus par les convois exceptionnels.

En raison du développement de la commune, la sécurité des usagers n'est de ce fait pas assurée.

Madame le Maire communique le résultat de ces études à l'assemblée et demande à celle-ci de se prononcer sur ce dossier.

- *Après avoir étudié les propositions de la première tranche de travaux d'aménagement visant à apaiser la circulation sur les différents axes afin de sécuriser les déplacements piétons et cyclistes au quotidien,*
- *Après avoir pris connaissance du chiffrage estimatif de travaux de chaque tronçon concerné et pour les quels le montant total s'élève à :*
156 275 € pour les travaux à réaliser en 2017 et relatifs à la sécurité du pôle « ancienne gare ».

.../...

.../...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

ADOpte *l'opération et arrête les modalités de financement telles que décrites dans le plan prévisionnel de financement de la première tranche de travaux de sécurité routière,*

CHARGE *Madame Le Maire de demander à Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention pour aider au financement de la première tranche de travaux qui se déroulera au cours de l'année 2017 et s'élèvera à 156 275 €,*

DONNE *tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer tous les documents nécessaires à ces travaux et à leur financement.*

N°4/2016

Respect des critères d'éco-conditionnalité :

Madame le Maire rappelle les délibérations du 5 janvier 2016 sollicitant l'Etat et le Conseil Départemental pour l'obtention de subventions au titre des travaux d'aménagement de sécurité sur le village.

Elle indique qu'il est nécessaire de préciser que la commune accepte les critères d'éco-conditionnalité pour les projets de voirie du Conseil Départemental qui sont les suivants :

- *Valorisation de matériaux de construction recyclés (hors mâchefers) ou réutilisés.*
- *Gestion équilibrée et durable des eaux pluviales*
- *Accessibilité des personnes à mobilité réduite*
- *Un critère au choix concernant la gestion des espaces verts, de l'éclairage public ou les modes de transports doux ou collectifs*

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide :

- ***De respecter*** les critères d'éco-conditionnalité en matière de voirie pour tous les projets dans cette matière,
- ***D'autoriser*** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

N°5/2016

CONVENTION DE FOURRIERE AVEC LA SPA

Madame Le Maire rappelle que la commune de LA FRETTE ne dispose pas de fourrière pour accueillir les chiens et les chats errants ou en état de divagation.

Madame Le Maire propose donc de passer avec la S.P.A. du Nord Isère une convention de fourrière et en expose la contenu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ***DECIDE*** de passer avec la ***S.P.A. du Nord Isère*** une convention de fourrière dont l'objectif est d'accueillir et de garder les chiens et chats errants ou en état de divagation.

- **DONNE** son accord sur le montant de l'indemnité forfaitaire à verser à la S.P.A., soit **0,32 € par an et par habitant, au titre de l'année 2016.**
- **CHARGE** le Maire de signer la convention de fourrière et tous documents utiles à ce dossier.

N°6/2016

PLUi – DESIGNATION DE DEUX ELUS COMMUNAUX

Madame Le Maire fait part à l'assemblée que le Conseil Communautaire de Bièvre Isère Communauté a approuvé par délibération du 14 décembre 2015, les modalités de collaboration entre les communes et Bièvre Isère Communauté pour l'élaboration du PLU Intercommunal.

Dans le cadre de ces modalités, il est demandé à chaque conseil municipal de désigner deux élus par commune qui participeront aux différentes réunions des groupes territoriaux.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- DESIGNNE :

- **Madame Monique CHEVALLIER Maire,**
- **Madame Josette BERNAUDON première adjointe déléguée à l'urbanisme,**

pour participer aux différentes sessions de travail nécessaires à l'élaboration du PLU Intercommunal,

- CHARGE Madame Le Maire de transmettre à Bièvre Isère Communauté les noms et coordonnées des deux élus désignés.

Notification de la présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet de l'Isère ainsi qu'à Monsieur le Président de Bièvre Isère Communauté.